

## Assurance emprunteur : Naoassur, le contrat qui facilite le crédit

(Paris, le 22 juillet 2014) --- BPSIs, nouvelle société de courtage digitale en assurance, lance une assurance emprunteur dotée des meilleures garanties, à un tarif très compétitif. Universel, le contrat *Naoassur emprunteur* s'adapte à toutes les typologies de crédits et d'emprunteurs afin de répondre aux besoins des assurés mais également des établissements prêteurs. Il est principalement distribué *via* des courtiers en assurance et en crédit.

Conformément à la loi Hamon sur la consommation, pour toute offre de crédit immobilier émise après le 26 juillet 2014, l'emprunteur a désormais la possibilité de changer d'assurance dans l'année qui suit la signature de son prêt. C'est dans ce contexte de libéralisation des pratiques et de concurrence ravivée que BPSIs a choisi d'entrer sur le marché, avec un produit construit pour répondre aux plus hautes exigences des clients emprunteurs et des établissements prêteurs, en termes de garantie et de tarif. Les partenaires de BPSIs – l'assureur américain Genworth, et le réassureur Swiss Re, deux leaders mondiaux du secteur – garantissent la pérennité et le haut degré de couverture offert par le contrat Naoassur.

### Des tarifs au plus bas quel que soit le profil du client

A titre d'exemples, pour un emprunt de 200 000 euros, le tarif *Naoassur emprunteur* pour les garanties décès, PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie), ITT (incapacité temporaire totale) et IPT (invalidité permanente totale), s'élève à :

- 4 513 euros, soit un taux moyen d'assurance de 0,11 %, pour un couple de cadres âgés de 35 ans (50 % assurés par tête, prêt sur 20 ans au taux de 2,70 %).  
Le taux des assurances collectives des banques ressortant en moyenne à 0,38 %, le tarif que paierait ce couple atteindrait 15 200 euros en souscrivant ce type de contrat, soit un écart de 10 687 € avec *Naoassur emprunteur*, ce qui correspond à près de 2,4 fois plus (236 %).
- 6 070 euros, soit un taux moyen d'assurance 0,20 %, pour un couple de cadres âgés de 45 ans (50 % assurés par tête, prêt sur 15 ans au taux de 2,55 %).  
Avec le taux moyen de 0,38 % des assurances collectives des banques, ce couple paierait 11 400 €, c'est à dire 5 330 € de plus qu'avec *Naoassur emprunteur* (+ 87 %).

### Les meilleures garanties du marché

La qualité des garanties offertes est encore plus déterminante dans la nouvelle configuration de marché : l'établissement prêteur peut en effet s'opposer au changement d'assurance si les garanties proposées ne sont pas au moins aussi couvrantes que celles de son propre contrat. Pour être sûr de répondre aux exigences des banques et pour sécuriser les opérations de ses clients emprunteurs, BPSIs a choisi de s'orienter vers des garanties haut de gamme. Trois exemples :

- **la garantie est forfaitaire** : en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, l'assureur prend en charge le montant défini à l'avance et cela, même si l'assuré bénéficie d'indemnités de remplacement versées par son employeur ou les régimes sociaux. Certains contrats ne remboursent qu'à hauteur de la perte de revenus réellement subie ;
- l'assuré est couvert **s'il ne peut plus exercer « son » activité professionnelle**, ce qui est beaucoup plus protecteur que certains contrats qui, eux, exigent l'impossibilité d'exercer « toute » activité professionnelle ;
- **l'emprunteur est couvert même s'il ne travaille plus** au moment du sinistre, alors que d'autres exigent qu'il soit en activité pour prendre en charge les mensualités.

### Emprunter 1,4 million d'euros sans formalité médicale, c'est possible !

Avec Naoassur, le client peut emprunter des montants plus élevés qu'ailleurs, avec des limites d'âge également supérieures, sans avoir à faire ni prise de sang, ni visite ou examen médical :

- un simple questionnaire de santé est demandé jusqu'à 400 000 euros de capital emprunté avant 60 ans – un cas unique sur le marché ;

- c'est encore plus simple avant 46 ans : jusqu'à 300 000 euros, valider la déclaration d'état de santé suffit ;
- pour une opération de 700 000 euros (400 000 € en emprunt principal et 300 000 € en prêt relais), jusqu'à 60 ans, BPSIs se contente d'un questionnaire de santé. Et pour un couple, ces montants sont doublés, soit 1,4 M€ assurés sans formalité médicale particulière.

Si l'assuré ne présente pas de problème de santé, le contrat *Naoassur* est émis en temps réel. Dans les cas plus complexes, la réponse est apportée, dans 90 % des cas, dans un délai de 24 heures.

#### Un contrat universel qui s'adapte à toutes les situations :

- des prix compétitifs quels que soient l'âge et la situation de l'emprunteur ;
- un tarif fixé une fois pour toutes, garanti au premier devis, et qui ne peut que baisser en cours de prêt (par exemple, si l'emprunteur cesse de fumer ou s'il évolue professionnellement vers un métier ne présentant plus de risque particulier) ;
- une assurance quelle que soit la situation et le profil de l'emprunteur : état de santé, profession à risques (pompier, militaire...), sports dangereux (automobiles, nautiques...), lieu de résidence (France, expatriés, non-résidents, frontaliers...);
- une assurance possible dès 22 000 € et sans limite de montant ;
- tous les types de crédits personnels et professionnels couverts : amortissable, relais, in fine, avec paliers ou différés, crédit-bail, prêt rachat d'entreprise ;
- les opérations complexes assurables : jusqu'à 4 assurés pour un même prêt et jusqu'à 10 prêts par assuré.

Outre ce positionnement tarifaire et étendue de l'offre, BPSIs s'est attaché à l'information du consommateur. Jean Orgonasi et Fabrice Couturier, associés-fondateurs de BPSIs, précisent : « *Nous avons porté un soin tout particulier sur l'information et le devoir de conseil pour un produit souvent perçu comme une simple annexe du crédit immobilier, alors qu'il est particulièrement complexe et engageant. A chaque étape de souscription, nous apportons en ligne les explications nécessaires afin que le consommateur puisse comprendre ce qu'il souscrit, comment et pourquoi il sera couvert, éclairant ainsi ses choix.* »

**A propos :** BPSIs est un courtier grossiste entièrement digital qui assure la totalité de la gestion des contrats *Naoassur*. Fondé par deux experts de l'assurance emprunteur, BPSIs a développé des partenariats industriels avec deux leaders mondiaux de l'assurance, Genworth\*, compagnie américaine spécialiste de l'assurance l'emprunteur, et le deuxième réassureur mondial, Swiss Re, dont BPSIs utilise la technologie de sélection médicale.

\* Genworth fait partie des 500 plus grosses entreprises américaines par le montant du chiffre d'affaires.

---

#### Contacts presse :

Jean Orgonasi – 01 84 20 11 51  
 presse@bpsis.com  
 BPSIs – 118, rue de Tocqueville – 75017 Paris

www.bpsis.fr